

RÈGLEMENT NUMÉRO 391-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF 344-2014

Le Conseil municipal de la Ville de Saint-Tite décrète ce qui suit :


ARTICLE 1 

Le règlement numéro 391-2016 modifiant le règlement administratif numéro 344-2014 vise à modifier l'article 2 relatif au constat d'infraction.

ARTICLE 2 

L'article 2 est ajouté comme suit :

Ajout du **Règlement** numéro **384-2016** **relatif aux usages conditionnels** et ses amendements ultérieurs.

ARTICLE 3 

Le présent règlement amende à toutes fins que de droit le Règlement administratif numéro 344-2014.

ARTICLE 4 

Le présent règlement prendra effet à la date d'entrée en vigueur du règlement numéro 384-2016 relatif aux usages conditionnels.

Fait et signé à Saint-Tite,
le 13 juin 2016.

Alyne Trépanier,
directrice générale

André Léveillé,
maire

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE SAINT-TITE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale de la Ville de Saint-Tite, que lors de la séance extraordinaire tenue le 13 juin 2016, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont adopté à l'unanimité le Règlement numéro 391-2016 modifiant le règlement administratif numéro 344-2014.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait, donné et signé à Saint-Tite
ce 17 juin 2016

Alyne Trépanier,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Alyne Trépanier, directrice générale de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public concernant l'adoption du Règlement numéro 391-2016 modifiant le règlement administratif numéro 344-2014, dans le bulletin d'information municipal *Le Citoyen (ne)* distribué gratuitement à chacune des adresses civiques du territoire le 29 juin 2016 et affiché au bureau de la municipalité le 17 juin 2016.

Alyne Trépanier,
Directrice générale